

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1263

présenté par

M. Rochebloine, M. Salles, M. Gomes, M. Jégo, M. Vercamer, M. Borloo, M. Zumkeller,
Mme Sonia Lagarde, M. Benoit, M. Bourdouleix, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec,
M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde,
M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu,
M. Tuaiva, M. Philippe Vigier et M. Villain

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 5 par les mots et la phrase :

« , notamment ceux à besoins éducatifs particuliers. Des supports numériques adaptés peuvent être fournis en fonction des besoins spécifiques de l'élève. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de mobiliser l'outil numérique pour l'éducation est tout naturellement plus impérieux pour les enfants éloignés des bancs de l'école, qui connaissent en outre des difficultés d'apprentissage.

Cet amendement vise à garantir à ces enfants une mobilisation optimale de l'outil numérique.